Information des habitants de Bousval **Mai 1994**
"LES AMIS DE BOUSVAL" ASBL

FLEURIR BOUSVAL,C'EST ACCUEILLIR

Grand concours de façades fleuries 1994

Organisé durant tout l'été

Nous ferons de Bousval le village le plus fleuri de la région par Les Amis de Bousval et les commerçants de Bousval.

Un jury indépendant passera entre le 1 juillet et le 15 août 1994.

Les critères d'appréciation seront :

1° L'harmonie de l'ensemble.

2° La variété des plantes et des fleurs.

3° Le soin et la bonne volonté.

Remise des prix à la St Barthélémy le 27 Aout 1994.

BIBLIOTHEQUE DE BOUSVAL

ouverte le mercredi de 16H à 18H et le vendredi de 17H à 19H

1er étage de l'école communale, avenue des comabattants.

Des nouveaux livres viennent d'arriver .....

Venez consulter la liste déjà maintenant. On la publiera dans un prochain Bousvalien.

LA POSTE DE BOUSVAL vous accueille de 8h30 à 11h30

En priorité faites vos opérations chez vous, dans votre village.

Participer à l'action de sauvegarde de la poste à Bousval.

réagisez auprès des autorités pour maintenir cette activité à Bousval.

Consultations des nourrisons ONE : 49,avenue des combattants (à côté de la poste) 1er et 3ème Lundis du mois de 13h. à 14h30.Tél. 067.78 00 47. Mme Genicot. 067.77.33.24 Mme Martin

Les réunions de notre association se tiennent le 3ème mardi de chaque mois à la cafétaria de la salle omnisport de Bousval de 20h15 à 22h. La prochaine réunion aura lieu le 17 mai 1994. Bienvenu à tous les bénévoles volontaires.

DATES A RETENIR:

ST Barthélémy 1994:

Le thème du prochain concours de peinture de la St Barthélemy 1994, le XII ème sera **la Musique.**

Pour information contacter Myriam Le Paige (067.77.30.60) ou Chantal Hauchart (067.77.32.51).

Vous avez des amis ou des connaissances artistes proposez leur de participer.

Le cercle soutien une nouvelle initiative : Jean-claude Nerinckx se propose d'emprunter à ceux qui les posséderaient d'ancien Film 8 mm ou super 8 ainsi que d'ancienne Video afin d'un faire une copie et une sélection. Le but serait un **montage vidéo sur Bousval.** Contactez-le au numero **010.61.40.72**

Edit. Respons.:Le Bousvalien:Paul Olbrechts,41,rue du château,1470 Bousval

EVOLUTION DU DOSSIER RELATIF A LA DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE D'EXTENSION D'HABITAT RUE DU POINT DU JOUR

Mardi 8 mars : réunion de concertation en présence des représentants de la Ville de Genappe, de l'IBW et des réclamants.
Chaque partie campe sur ses positions :
— l'IBW et la Ville de Genappe répètent leur volonté de vendre des terrains à bâtir à des prix raisonnables à des jeunes de la commune à revenus faibles ou moyens;
— les réclamants, tout comme dans les lettres qu'ils ont déposées dans le cadre de l'enquête publique (dont l'une a recueilli 184 signatures), continuent à ne nullement contester cette intention ni sa justification mais à affirmer que l'endroit est mal choisi pour un projet de cette envergure et que le schéma directeur est mal conçu (un seul accès carrossable tout au long duquel la sécurité n'est déjà pas assurée à l'heure actuelle; manque d'études et de garanties quant aux risques de nuisances pour les habitations des riverains et pour la voirie ainsi que quant à l'alimentation en eau, l'évacuation et l'épuration des eaux usées du lotissement; aspect paysager; nuisances de la RN 25 pour les futurs habitants; etc.).

Semaine du 14 mars : les porte-parole du comité de quartier transmettent aux membres du conseil communal et de la Commission consultative d'aménagement du territoire (C.C.A.T.) de la Ville de Genappe ainsi qu'à l'IBW, les résultats de l'étude de ce dossier qu'ils ont demandée à la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon.
En résumé, ce document reconnaît les avantages de ce projet (offre aux jeunes de la région de logements à prix modérés, impact économique pour le village, etc.) mais, après avoir soulevé ses inconvénients (impact paysager, un seul accès, conception interne), conclut notamment :
— « Il semble opportun de proposer d'attendre que le schéma de structure communal de la Ville de Genappe soit définitivement arrêté afin d'inscrire l'implantation du lotissement de Bousval dans une logique globale de planification. »;
— « Il est évident qu'une telle implantation risque de détériorer une part importante du site de la vallée de la Dyle et du village de Bousval. Afin de composer les avantages d'implantation d'un habitat accessible à une population à revenus moyens ou faibles, d'un cadre de vie de qualité, d'une liaison aisée à un réseau de circulation, mais aussi les impératifs d'une intégration paysagère harmonieuse, il serait bon de présenter une possibilité de redensifier la zone d'habitat du village. Cette redensification est certainement possible tout en favorisant la présence d'espaces verts qui caractérisent encore aujourd'hui cette zone. Cette alternative, si elle est réalisée avec soin, redonnerait plus de consistance formelle au village, aujourd'hui peut-être trop éclaté. Cet investissement, moins coûteux pour la collectivité, pourrait allier économie logistique et intérêt paysager. »

Mardi 29 mars : réunion de la C.C.A.T. de la Ville de Genappe.
D'après les échos recueillis et les informations parues dans la presse (voir plus loin), il semble que la C.C.A.T., acceptant le principe de mettre à disposition des jeunes ménages de Genappe des terrains à prix raisonnable, a reconnu que :
— le projet risquait de perturber la circulation;
— la proximité de la RN 25 pouvait nuire au calme du futur lotissement;
— 80 parcelles, c'est trop important.
D'où ses propositions :
— aménager une zone tampon plus large entre la RN 25 et les parcelles;
— diminuer le nombre de celles-ci à 35-40.

Vendredi 8 avril : les porte-parole du comité de quartier reçoivent une lettre, datée du 6 avril, qui leur est envoyée « à titre personnel » par le bourgmestre de Genappe, Gérard Couronné.
Celui-ci y écrit que « en fonction des conclusions de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon, de l'avis de la C.C.A.T. et de l'entretien que j'ai demandé à Monsieur le Sénateur Charles Aubecq, président de l'IBW, je peux vous annoncer que ce dossier va être revu et mené de pair avec le schéma de structure en cours d'élaboration. La présente fait suite à la position adoptée par le Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 31.03.94. »

Jeudi 14 avril : interview de Gérard Couronné par TV Com, dans laquelle le bourgmestre confirme la teneur de cette lettre.

Samedi 16 avril : les journaux « Le Soir » et « Vers l'Avenir » relaient cette information.
Tant Charles Aubecq que Gérard Couronné s'y disent toujours décidés à vendre à de jeunes ménages des terrains à des prix sociaux mais ce dernier précise que « ce projet sera intégré à la réflexion générale sur le schéma de structure, dont l'étude est actuellement en cours auprès de l'architecte Demeuldre. » Et le bourgmestre d'estimer que cette étude devrait être prête pour le premier trimestre 1995, date à laquelle commencera la procédure légale de consultation publique de ce schéma de structure.

Rue de l'Alfère au Sclage :
Un autorisation de bâtir d'une habitation dans une Zone verte et d'intérêt paysager. Il est étonnant que l'on puisse déroger si facilement et de manière si dicrète. Comment dès lors rendre au citoyen confiance dans ses institutions et dans son administration. Dans un domaine aussi sensible que celui de l'aménagement du territoire il convient de respecter l'esprit de la loi qui défend un intérêt général : l'environnement, un bien collectif par définition.

La Motte:
Il faut rappeler les règles du lotissement au sujet des abattages d'arbre (entr'autres entre la drève Alain et la drève Marie-Henriette) et que les autorités les fassent respecter en précisant l'intérêt urbanistique de ces règles. Elles ne doivent pas être une contrainte ni un fardeau mais un outil pour une meilleure qualité de vie choisie en acquérant un terrain dans ce lotissement.